

- **Objet** : séance du conseil municipal du 10 juillet 2020
- **A destination de** :
Mesdames et Messieurs
les membres du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Notes de synthèse N° **1 &2** CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

**DGS - Finances - Compte administratif
et compte de gestion 2019 - Budget principal Ville**

Le compte administratif 2019 se résume ainsi :

A. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2019 s'élèvent à **20 190 662.91 €** (report du résultat 2019 inclus).

Les dépenses de fonctionnement à **16 563 802.13€**.

Le résultat de l'exercice 2019 dégage donc un excédent de fonctionnement de **3 626 860.78 €** après intégration de l'excédent de fonctionnement de 2018 (3 831 522.71 €).

1) Les dépenses réelles

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 178 905,67 €, soit un taux de réalisation de 93,53%.
- Les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 8 778 508,09 €, soit un taux de réalisation de 97,96%.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 1 007 191,92 € soit un taux de réalisation de 94.34%.
- Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 769 630.12 €, soit un taux de réalisation de 99,56%.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 25 820,20 €.
- Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 271 003 €, soit un taux de réalisation de 97,48%. Cela correspond d'une part, au prélèvement de l'Etat en raison d'une carence de logements sociaux sur la commune (177 357 €), et d'autre part, à la participation de la commune au Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal (93 646 €).

2) Les recettes réelles

- Le produit des atténuations de charges (chapitre 013) s'élève à 255 771,57 €, soit un taux de réalisation de 108,84%.

- Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 420 541,31 €, soit un taux de réalisation de 101,42%.
- Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) s'élève à 12 752 045,43€, soit un taux de réalisation de 102,01%.
- Les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèvent à 1 233 865,84€, soit un taux de réalisation de 106,50%.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 264 875,23€, soit un taux de réalisation de 116,74%.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 4.68 €.
- Les travaux en régie ont été valorisés à hauteur de 320 558,37 €.

B. La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 574 179.30 €**.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **3 389 219.52 €** (3 120 263.41 € sur l'exercice)

La section d'investissement dégage ainsi un excédent de clôture de **815 040.22 €** après intégration de l'excédent d'investissement de 2018 (268 956,11 €).

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui seront reportés sur le budget primitif 2020 s'élèvent à **1 056 979.03 €**.

Il n'y a pas de restes à réaliser des recettes d'investissement.

1) Les dépenses réelles

- Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 60 291.59 €, soit un taux de réalisation de 53,09%.
- Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 198 402.41 €, soit un taux de réalisation de 63,95%.
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à 797 995.86 €, soit un taux de réalisation de 51.50% (hors provisions non-mobilisées).
- Les immobilisations en cours s'élèvent à 435 479,76 €, soit un taux de réalisation de 41,75%.

Les taux de réalisation s'expliquent par le démarrage de plusieurs gros chantiers (merlon, accessibilité, videoprevention) sur l'automne, ce qui a pour conséquence de décaler les paiements sur l'exercice suivant (cf. les restes à réaliser).

- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 543 647,60 €, soit un taux de réalisation de 99,74%.
- Les dotations, fonds divers et réserves s'élèvent à 80 750 €, soit un taux de réalisation de 100 %, et correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement perçu en doublon sur 2018.
- Les participations et créances rattachées s'élèvent à 2 100 €, soit un taux de réalisation de 100 % et correspondent à l'acquisition de titres de participations.

2) Les recettes réelles

- Les dotations et fonds divers s'élèvent à 394 898,11 €, soit un taux de réalisation de 79,36 %.

Ce montant est composé du FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) à hauteur de 147 275,77 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 247 622.34 €.

- Les subventions perçues s'élèvent à 118 350,86 €, soit un taux de réalisation de 84,86%.
- Les immobilisations en cours s'élèvent à 34 393.55 € et correspondent à un remboursement de trop versé à Citeos dans le cadre du PPP éclairage public.

Concernant le compte administratif 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif 2019 du Budget Principal de la Ville
- de constater que l'excédent de la section de fonctionnement est de 3 626 860,78 €, le résultat de la section d'investissement est de 815 040,22 €, et les restes à réaliser en 2020 sont de 1 056 979,03 € ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Concernant le compte des gestion 2019, qui fait l'objet d'une seconde délibération, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2019, dressé par le Trésorier de Fontaine au titre de la comptabilité du budget principal de la Ville de Sassenage, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et d'approuver le compte de gestion de 2019 dressé par le Trésorier de Fontaine au titre de la comptabilité du budget principal de la Ville de Sassenage.

Le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville de Sassenage, ainsi que le compte des gestion 2019, avec leurs annexes, sont disponibles au secrétariat de la vie de l'assemblée, au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, en version imprimée, et sont également communiqués en version numérique aux membres du Conseil Municipal avec la convocation à la réunion du 10 juillet 2020.

Projet de délibération N° 1 CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

DGS – Finances – Compte administratif 2019 – Budget Principal de la Ville

Jérôme MERLE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L.2311-1 et suivants, L.2321-1 et suivants, L.2331-1 et suivants, R2311-1 et suivants, R2321-1 et suivants, R2331-1 et suivants ;